

Paris 16^e 8. 1880

4408



Chère Madame.

Revenu depuis cinq jours à Paris, je me suis mis à la recherche d'un code Italien, pour vous rediguer brevement ce qui vous préoccupait. Il résulte de l'examen auquel je me suis livré, que d'après la loi Italienne, votre père aurait droit, dans le cas fort impossible de votre mariage, à un tiers de tous vos biens.

Pour vous le convaincre et pour être certain d'avoir une intelligence d'un texte italien, je vous transcris les termes de l'article 807 du C. C. I., ce qui, je le crois, vous confirmera mon affirmation.

Voici la disposition littérale de

Article 809.

" Si el testador no deja hijos, ni
" descendientes pero si ascendientes, re-
" pondra disponer que le sues dichos tercios,
" de sus bienes. "

" La porcion legitima e sea al
" tercia corresponde al padre y a la madre
" en partes iguales, y a falta de uno de
" ellos pertenece por entero al otro. "

Je crois n'avoir pas mal traduit.
Nous n'avons demandé en second lieu, si
une légitime doit étre au profit de
votre père, nous pourrions demander toute-
ment, d'élever les mineurs et immeubles
qui satisferaient à la volonté de la loi.

En parcourant le code Napoléon, j'ai vu
que nous pourrions en effet d'ites nous
les valeurs de toute nature destinées
à parfaire la légitime de l'enfant
attribuée à votre père. Je dis car il

Je ne puis vous désigner une substitution exacte du tiers de vos biens.
Pour cela, il vous faut interroger M.
Castella, nul mieux que lui ne saurait
vous fixer à cet égard. Fiez-vous
à l'exactitude de l'information, non point
que vous ayez à redouter d'objections
de la part de votre excellent père
à l'égard de vos biens de ce monde, mais
à quoi bon, préparer des difficultés et
des procès avec les représentants, s'il
venait à mourir immédiatement
après vous.

J'espère encore que vous devrez
dans votre testament, nommer une
légataire universelle, qui une fois
les legs particuliers payés et le tiers
réserve à votre père reçu, profiterait
de toute la votre succession. C'est
une nécessité propre à éviter toutes

difficultés après vous. Enfin, je vous
 commande de nommer un légis-
 lateur futur, à titre pour la réalisation de
 de vos legs posthumes. Votre choix doit
 porter sur une personne dans laquelle
 vous ayez une confiance absolue. Pour
 vous faciliter la formation, je vous adresse
 une liste, que vous remplirez et modifi-
 -rez à votre gré, mais en en respectant
 les bases. — Je ne puis par correspon-
 -dancer vous fournir toutes les explica-
 -tions nécessaires, nous sommes gens de
 bonne, et comme vous avez de longues
 années devant vous, et moi j'en ai peu
 du moins, attachez-vous, pour vous
 voir et vous parler, à envoyer les détails
 à votre premier voyage à Paris, qui
 ne se fera pas beaucoup attendre.
 Je serai si heureux de vous être
 de quelque utilité. —

de ce séjour peu récréatif, que me
 par les sans autre transition, l'accou-
 voir de vous, celui de ven-
 ir de nouveau, ma reconnaissance
 pour la splendide hospitalité que vous
 m'avez fait l'honneur de m'offrir. Depuis
 15 jours, que j'ai quitté les rives cacha-
 ties de votre beau lac, il me se presen-
 te une barre, sans que j'éprouve le
 regret du mois passé près de vous. Il
 faut savoir se résigner, les meilleures
 choses ont leur fin. Je me console
 avec le souvenir des paisseaux, que de
 la Soggia, mes yeux insatiables
 me prodiguaient chaque jour, et à
 la place privilégiée de mes souvenirs,
 l'affetueuse amabilité de la fré dulac.



0144
Monsieur, votre père m'a donné de vos
nouvelles, que je lui réclamerai de
mon retour. J'ai appris que vous étiez
à figurer d'un superbe sobol, et
que votre santé était dans d'excellentes
conditions. - Je vous en félicite et
desire de tout mon cœur, que vous continuiez
au plus tôt à Paris, vacillant
de corps, comme vous l'êtes de
cœur et d'esprit. -

J'ai pu à grand'peine décider
votre père à se rendre en ma société,
à Gagny chez le comte Roger. Nous
avons trouvé ce brave et digne homme
gravement atteint par le malade,
le cerveau est tout étourdi; cette
constatation a consolé un peu, votre

père, d'un petit voyage d'air une
 contrée monotone et trop émaillée
 de choux. - Quant à aller v. l. l. l.
 votre chateau de Belgique, il me
 faut y retourner, lorsque j'ai rappelé
 l'engagement pris à Ballinaclo,
 votre père m'a envoyé promener.

Mille choses à Georges et à M^{lle}
 Martelli, pour lequel j'éprouve
 autant d'affection que d'estime.

A vous, bien et honore Madames,
 l'assurance de mes meilleurs sentiments.

E. de Beyer

P. S. Je joint un cadre pour la
 rédaction de votre testament

1111